

Bilan de la session 2002 du CNU

Jean-Yves Trépos
Président de la 19^e section¹
(trepos@zeus.lettres.univ-metz.fr)

La 19^{ème} section du CNU s'est réunie du 28 janvier au 2 février pour l'établissement des listes de qualification et le 13 mai pour la délibération sur les carrières. Le bilan présenté ici est succinct, afin de donner des informations essentielles, mais fait partie d'un travail comparatif plus détaillé, portant sur l'ensemble du mandat, qui sera présenté l'an prochain.

1. L'établissement des listes de qualifications

Les conditions matérielles de déroulement de cette session sont toujours aussi difficiles, les membres du CNU ayant en gros un mois pour examiner chacun entre 25 et 30 dossiers. Ils y mettent pourtant un zèle que le bureau doit souligner ici, relançant des candidats pour des pièces manquantes, se déplaçant maintes fois à des bureaux de poste pour réceptionner des envois recommandés, etc.

1.1. Déroulement de la session

La session s'est déroulée dans un climat de coopération proche de celui que l'on trouve à l'ASES (notre association n'y est sans doute pas pour rien). Les membres du CNU travaillent efficacement grâce à la réalisation, sous la responsabilité de Marie Vogel, membre du bureau, d'un tableau synthétique assez détaillé qui permet de mieux suivre la lecture des rapports.

Les rapports de soutenance de thèse

L'introduction, dans le texte du B.O., de dates butoir pour la réception des dossiers complets a visiblement provoqué quelques perturbations chez les candidats. Un seul problème grave s'est posé, à propos d'un candidat dont le rapport de soutenance n'a pas été remis avec le dossier mais envoyé trop tard aux rapporteurs. Le dossier, qui semblait pourtant excellent, n'a pas pu être examiné et le candidat n'a donc pas été qualifié. Le CNU a sans doute sa part de responsabilité dans des dysfonctionnements de ce type (on peut toujours imaginer une réactivité permanente), mais il ne s'agit que d'une responsabilité induite par de nombreuses défaillances en amont.

En l'attente de modifications significatives (voir motion votée le 13/05/02, ci-après), nous rappellerons donc ici quelques constats et principes à propos de ce rapport de thèse, qui est une pièce essentielle dans les dossiers. La négligence de nombreux membres des jurys de thèse a de multiples causes, qu'il n'est pas possible d'examiner sérieusement ici, mais elle a pour effet de pénaliser les candidats, qui peuvent au mieux obtenir une attestation de leur université. Faute de pouvoir réellement agir à l'encontre des quelques collègues récidivistes (l'idée de la publication d'une liste noire ayant été repoussée), nous ne pouvons que répéter aux lecteurs de ce bulletin, en espérant qu'ils le rapporteront aux candidats :

1/que les candidats peuvent envoyer aux rapporteurs du CNU un rapport de thèse éventuellement non signé par tous les membres de leur jury, mais au moins visé par le président de ce jury ;

2/que même si leur dossier n'est pas complet, ils doivent l'envoyer à la date prévue (le cachet de la poste faisant foi) ;

¹ avec la collaboration de Philippe Cibois, 1^{er} vice-président

3/mais que la session du CNU est réputée commencer à la date de sa première journée et que, s'agissant de compléments de dossier, ils doivent raisonner pragmatiquement en termes de courrier parvenu et non de courrier posté : lorsqu'un candidat obtient le précieux rapport le vendredi qui précède la session, il est donc préférable qu'il l'envoie ce même jour par fax au président du CNU ou au rapporteur et non par courrier (de nombreuses universités ne distribuent pas le courrier le samedi).

Les causes de non qualification (Ph. Cibois)

Les principales causes de rejet pour la qualification comme MCF, sont, en plus des dossiers insuffisants en publications, surtout le fait de dossiers venant de l'ethnologie ou de la science politique. La section n'est pas *a priori* opposée à ce genre de candidatures à condition : que l'objet de recherche ait un intérêt sociologique ; que les candidats manifestent leur lien avec la sociologie par des publications dans des revues de la discipline, ce qui n'a pas souvent été le cas.

Les causes de rejet (34 dossiers, soit 40 motifs de rejet) pour la qualification comme professeur sont voisines : il s'agit de dossiers qui sont soit éloignés du profil de la discipline (11 motifs /34), soit de dossiers très faibles, en particulier sur le plan théorique (12 motifs /34) ; sur les 17 motifs restants, 10 concernent une insuffisance de publications, 5 un manque de recherche empirique et 2 un dossier insuffisant pour compenser l'absence d'HDR. Un message positif a cependant été envoyé à 8 de ces candidats.

1.2.Résultats d'ensemble

Le genre de la qualification (Ph. Cibois)

Pour les qualifications de maîtres de conférences, 390 candidats étaient inscrits, près de 20% ont fait défaut et 318 dossiers ont été traités (257 l'an passé et 313 il y a deux ans). En moyenne 50,6% ont été qualifiés. Si les hommes et les femmes étaient à peu près à égalité parmi les candidats, les hommes ont été qualifiés à 45,5% alors que les femmes l'ont été à 55,5%.

La situation change du tout au tout en ce qui concerne ce problème pour les qualifications aux fonctions de professeurs. Sur 57 dossiers traités (il y en avait 64 au départ, 1 sur 10 a été défaillant), il n'y avait que 14 dossiers de femmes contre 43 d'hommes. Qui plus est le taux de moyen de qualification étant de 4 sur 10, il est de 5/10 pour les hommes mais de 1,4/10 pour les femmes. Moins de candidates, moins de qualification : le corps des professeurs reste très masculin comme le montre d'ailleurs une statistique sur l'ensemble de la section (N=633 en avril 2000) où l'on voit que 78% des professeurs sont des hommes (alors que cette proportion n'est plus que de 61% chez les MCF).

L'âge de qualification

Si l'âge moyen des candidats (établi sur 308 dossiers) est de 37,2 ans (âge médian : 34,2), l'âge moyen des qualifiés (établi sur 158 dossiers) est de 35,3 ans (âge médian : 33,3). Ces précisions n'avaient pas été recherchées les deux années précédentes et on ne peut donc les comparer qu'avec les données de 1999, qui montrent une tendance à la stabilisation de l'effet d'abaissement produit par les allocations de recherche : selon A. Chenu (*La Lettre de l'ASES* n°27), l'âge moyen des qualifiés était de 35,9 ans en 1999 (âge médian : 34,5), de 35,8 ans en 1998 et 39,3 ans en 1992.

Ces données n'ont pas pu être établies pour l'instant pour les professeurs.

Autres caractéristiques

Le tableau des qualifiés figurant ci-dessous montre que 60,2% d'entre eux ont soutenu leur thèse au cours de l'année. Les établissements de soutenance des qualifiés restent très majoritairement parisiens, à peu près dans les mêmes proportions que d'habitude : l'EHESS se détache nettement avec 37 qualifiés (22,9% contre 21,1% en 1999), devant Paris X (n=18, soit 11,1% contre 7,3 en 1999), Paris VIII (n=13), Paris V (n=12), Paris I (n=9), Paris VII (n=5), l'IEP Paris (n=5). En province, l'IEP de Grenoble est le plus gros producteur de qualifiés (n=7), devant Toulouse Le Mirail (n=5) et Lyon II, Aix et Lille I (n=4). Le décompte effectué ne permet pas de discriminer le poids des thèses de science politique à Paris X et de démographie à Paris I et Paris V. Les mêmes mesures n'ont pu être faites, pour l'instant, pour les qualifications aux fonctions de professeur.